L'ABEILLE.

[Imp]rimée et publiée tous les jours par
JÉROME BAYON.
[J]EUDI MATIN, 11 OCTOBRE 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.
POUR PRÉSIDENT,
ANDREW JACKSON,
DU TENNESSEE;
POUR VICE-PRÉSIDENT,
MARTIN VAN BUREN,
DE NEW-YORK.

ÉLECTEURS DE LA LOUISIANE.
Pour le Président et le Vice-Président,
...er District, J. B. [P]LAUCHE',
...e District, THOMAS W. SCOTT,
...ème District, TRÉSIMOND LANDRY,
...ième District, ALEX. MOUTON,
...ième District, PLACIDE BOSSIER.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 11 octobre.

Nous sommes autorisés à offrir les paris suivants :

[1]00 ... que Jackson aura l'Etat ;
[2]00 ... qu'il aura 100 voix de majorité ;
...00 qu'il aura 200 voix de majorité ;
...00 qu'il aura 300 voix de majorité ;
...00 qu'il aura 400 voix de majorité ;
...00 qu'il aura 500 voix de majorité ;
...00 qu'il aura 600 voix de majority ;
...00 qu'il aura 700 voix de majorité ;

... ET DE PLUS, $500

...aura la majorité dans la paroisse d'Orléans.

" QUI VOUDRA MORDRE Y MORDE."

...riche cultivateur de Tabac, du comté d'Halifax, [dans l]a Virginie, offre, dans le *New-York Evening-...*, de parier une somme de QUATRE-VINGT [MIL]LE PIASTRES, que le général ANDREW [JACKS]ON sera ré-élu président des Etats-Unis en no[vembre] prochain.

ASSEMBLÉE RÉPUBLICAINE GÉNÉRALE.

[Les] habitants de la paroisse Jefferson, qui sont en [faveur] de la réélection de ANDREW JACKSON à la Présidence, sont invités à s'assembler à ...La Fayette, samedi soir, à 6 heures et de[mie, pour s']entendre sur le choix d'un ticket électoral.

... beaucoup de peine que nous apprenons que ... "Q." de M. le président Biddle a attra... ...is relative à la dernière assemblée jacksonniste, ...audit ... lui a donné un nouvel accès, qui ...é en ... fièvre bien caractérisé. Sa huitième ...it avoit été écrite sous l'influence d'une grande ... d'un profond chagrin. Dans de telles circons... ...ous nous voyons forcés de tenir ouverte sa neu... ...e manière ... pouvoir, par un *postscriptum*, infor... Biddle des premiers symptômes de convalescence ...igne ami. Sans doute cette triste nouvelle affli... ...ement M. Biddle—mais un "malheur ne vient ja[mais seu]l."

[Le C]ourrier d'hier nous a apporté les journaux de New-... 26—Point d'arrivage d'Europe.

[Le] *Daily-Advertiser* de Boston, du 2 septembre, an[nonce] qu'un terrible ouragan a lieu à la Guadeloupe le 24 ...e vent, a occasionné beaucoup de dommages, les ca... ...es cannes sont couchés à terre. Une goélette de ...ine de N., qui se trouvait à la Basseterre, ayant ...e au large a été obligée de couper ses mâts ; on l'a ...e dans la journée courant sous une petite voile et se ...t a ce qu'on suppose, sur St. Thomas. Le baromè[tre a be]aucoup plus descendu à la Basseterre, au commen[cement] de cet ouragan, qu'en 1825 où tant d'édifices fu[rent dé]truits. D'autres embarcations qui étaient dehors [ont so]uffert beaucoup, deux d'une grande valeur, qui appar[tenaient] à la Pointe-à-Pitre, on péri corps et biens—plu[sieurs o]nt été jetées sur la côte aux Saints et brisées en ... une autre de Marie-Galante, qui avait vingt passa... [s']est perdue aussi, à ce qu'on croit, corps et biens.

[La go]élette *Eliza-Thomas*, venue de Tampico, a ... des journaux de cette ville jusqu'au 1er. octo[bre].

...se des patriotes, jusqu'ici triomphante, vient ...par un revers ; il paraît qu'un combat sanglant ... le 13 du mois passé, au défilé de Gallinas, ... Dolores, entre les troupes de Moctezuma et cel[les de B]ustamante ; l'avantage est resté à ce dernier. ...n événement que nous ne saurions trop déplo[rer] ...z et trop long-temps ce chef barbare a abusé ...avoir usurpé et scellé du sang de l'illustre vé... ...qui la nation l'avait confié assez il a foulé ...la constitution, les lois, et toutes les garanties ...sacrées ; assez il s'est baigné dans le sang de [nos] patriotes : il est temps que ces horreurs, qui ...par souiller le caractère de la nation qui les ...ient une fin ; il est temps que le trône de cet ...lisible] despote soit renversé; que les mânes [de nos] victimes soient vengées; et que l'ordre [et la li]berté soient rétablis chez nos malheureux voi[sins. N]ous ne parlons pas sur les rapports de gens ..., qui ont leur raison pour déguiser la vérité [de la c]onduite de leur idole : c'est sur des faits que ...ons notre opinion, sur des faits authenti... ...aits que le zèle le plus enthousiaste ou le ...ésé ne peut dénaturer : c'est contre le ren[versem]ent du gouvernement légal, par Bustamante ; ... l'assassinat de Guerrero, l'esclavage de la ... l'affreuse tyrannie exercée envers toutes les [classes] de la société, au mépris des lois : c'est contre ...s attentats que nous nous élevons. Qui pour[rait] entreprendre de les justifier ?

[Les dé]tails de l'affaire de Gallinas ne sont pas enco[re connus], mais d'après la proclamation du gouver[neur de l']Etat de Tamaulipas, et d'après les lettres parti[culières] reçues ici, nous jugeons que l'avantage remporté ...amante n'est que temporaire et n'aura aucune ... fâcheuse sur la cause du libérateur, dont les ... sont loin de se laisser aller au découragement. ... de Tampico du 1er. octobre s'exprime ain[si] :

"...triomphe obtenu le 18 par l'usurpateur est pour ...perte irréparable; plus de mille de ces viles ...ont été vendus sur le champ de bataille. ... il ne peut compter que sur l'armée perma[nente, il lu]i sera presque impossible de réparer ce dé[sastre]. ... Et plus bas, la même feuille ajoute: "Déjà le ... Valencia a adhéré de bonne foi au *plan* de ... le général Santa-Anna a occupé la popu[lation] ... de Puebla, et de toutes parts pullulent les ...ns contre l'usurpation. Le tyran, le cruel ... Bustamante n'a que le terrain qu'il foule; ...a et les autres officiers de sa division; qui lui ...pé, s'empressent de réunir de nouvelles for[ces pour ré]sister en combat."

[Il s'en] faut de beaucoup que tout espoir ne soit [perdu, ...] par l'extrait suivant d'une lettre de ... du 20 septembre, reçue ici par la goélette ... l'on s'attend aussi à un combat entre Santa-... ...Santa-Anna est un enfant chéri de la ... ...ne l'abandonnera pas ...

Un journal de Natchez annonce que les grandes pluies qui ont régné dans cet état pendant plus de trois semaines, occasionneront de grands domages aux récoltes.

Le *Globe* de Washington publie un lettre de M. HORATIO GREENOUGH, le statuaire américain, datée de Florence, en Italie, le 8 juillet, et adressée au secrétaire d'Etat. On sait que M. Greenough a été chargé d'exécuter la statue en pied de Washington, travail pour lequel il lui a été alloué une somme de vingt mille piastres. Il annonce qu'il se propose de donner vingt-cinq pieds d'élévation à cette statue, y compris le piédestal. La hauteur du corps sera de quinze pieds. Il lui faudra quatre ans pour achever complettement ce travail.

(Correspondance particulière de l'*Abeille*.)

DE NOTRE SITUATION ACTUELLE ET DE NOTRE AVENIR.

LETTRE 8me.

A mon très-féal ami M. le président Biddle.

Un malheur, mon ami, ne vient jamais seul ; les voilà qui pleuvent sur nous à torrents. J'ai assisté samedi dernier à une assemblée jacksoniste, qui a eu lieu dans cette ville ; et ce que j'ai vu a donné le coup de grâce à ma curiosité. Vous eussiez cru que tout l'état était là, et que tous les parties venaient de se fondre en un seul. Ils sont tous pour Jackson, et contre la banque. Les orateurs nous en ont dit de dures concernant nos achats et nos dons corrupteurs ! Les tonnerres de bravos qu'excitaient le nom de Jackson et son *veto* m'assourdissaient. Les discours et les résolutions, en français et en anglais, les vivats et les trépignemens, faisaient trembler sur ces fondemens ce solide édifice. On nous peint comme des diables, et nos adversaires comme des anges. J'ai toujours patienté jusqu'ici ; mais, je le crains, ce n'est pas là un pays pour nous. Les négocians eux-mêmes passent à l'ennemi. Le choléra-morbus et les nullificateurs—voilà désormais mon seul espoir.

J'ai entendu un négociant qui disait à un autre, presque à mon oreille :—"Pourquoi serions harcelés par leur *petite* branche, quand nous avons dans nos banques un capital de plus de VINGT DEUX MILLIONS !" L'autre lui a répondu—mais je crois qu'il était un peu dans les vignes du Seigneur: "Nous en serons bientôt débarrassés ! Que chacun de nous vote pour Jackson ; et il enverra au diable cette damnée de banque."

Je ne pouvais supporter plus long-temps ce langage vulgaire ; je me suis retiré, j'ai laissé là leurs orgies. J'ai cru dévoir vous annoncer d'abord le pire ; car, demain, je vais faire votre autre commission.

7 octobre, de l'an de N. S. 1832. Q.

DONALDSON, 6 septembre.

Le trait suivant qui caractérise si bien la conduite du général Jackson, n'est pas aussi connu qu'il mérite de l'être. Nous prenons plaisir à le publier.

Après la défense de la Nouvelle-Orléans, et la déroute complète de l'armée anglaise, le général Jackson reçut l'ordre de licencier la milice ; mais l'humanité lui défendait de renvoyer de braves troupes, qui, à l'heure du danger, avaient combattu vaillamment à ses côtés, et de souffrir qu'elles retournassent dans leurs foyers sans aucun secours. Il hypothéqua ses propriétés à la maison Ogden pour subvenir à leurs besoins, les accompagna jusqu'à Nashville, et ensuite en congédia la plus grande partie, quand il fut assuré qu'elles pouvaient, sans la moindre difficulté, se rendre auprès de leurs amis et de leurs familles.

(*Gaz. des Attakappas.*)

UN JUSTE ÉLOGE.

L'honorable M. Bates, un des représentans au congrès pour l'Etat du Maine, fait les remarques suivantes, dans son adresse à ses constituans :

D'après le désir que l'on a souvent manifesté de savoir quelle était mon opinion d'Andrew Jackson, depuis que j'ai eu des occasions fréquentes d'observer de plus près cet homme vénérable, je pense que l'on ne trouvera pas mauvais que j'émette ici l'opinion que je m'en suis formée.

Que c'est un des hommes le plus intègres qui existent ; qu'il emploie toutes les ressources d'un jugement sain, et d'un esprit actif pour s'assurer de ce qui est juste, et quand il est satisfait sur ce point, rien ne l'arrête dans sa marche pour accomplir son dessein. Il ne sollicite pas, ni ne cherche à éviter la responsabilité. Il a une confiance illimitée dans le discernement et la certitude des principes de la nation, et pense que le seul moyen de s'en assurer l'appui, est de faire ce qui est bien, sans être intimidé par des menaces, ni influencé par la faveur ou l'affection. Ses actions ont prouvé, et, j'en suis certain, continueront à prouver, qu'aucun homme de notre siècle ne nous rappelle aussi fortement le caractère des anciens Romains. A la franche simplicité d'un fermier, il joint cette inflexible intégrité de ceux qui firent l'admiration de l'antiquité. Concitoyens, tel est l'homme, autant que j'ai pu en juger, qui s'offre à vos suffrages, et qui, ne se reposant que sur la pureté de ses intentions et sur votre justice, attend stoïquement votre décision. En vain contre lui s'avance cette phalange de restes de partis, qui, aidés par les préjugés populaires de la Banque des Etats-Unis et le langage hypocrite de ceux qui prêchent des jeûnes, ont constamment troublé la tranquillité de la nation. (*ib.*)

CHARLESTON, 2 octobre.

Conformément à des arrangemens antérieurs et à des invitations particulières, une nombreuse et respectable assemblée de Français et descendants de Français, eut lieu samedi dernier, 29, chez M. SEYLES, pour délibérer sur la situation dangereuse dans laquelle se trouve maintenant la Caroline du Sud, et aviser aux moyens les plus efficaces pour arrêter toute infraction de la Constitution des Etats-Unis que peut causer la promulgation du remède atroce, inconstitutionnel et révolutionnaire de la Nullification.

Après l'organisation de l'assemblée, l'honorable J. R. POINSETT fut appelé à la présidence, et G. GUYNEMER nommé secrétaire.

Lorsque le président eut pleinement et habilement exprimé le but de l'assemblée, et prouvé les dangers inévitables qui accompagneraient la Nullification; le colonel PETIVAL, dans un discours aussi énergique qu'érudit développa les devoirs des citoyens adoptifs des *Etats-Unis*, ainsi que la nature du serment qu'ils prêtèrent; à l'appui desquels il produisit des preuves irrésistibles, et rappela à la mémoire de ses auditeurs les désastreux événemens que causèrent les révolutions de la France.

Il soumit ensuite le préambule et les résolutions suivantes, qui furent adoptés à l'unanimité:

1°. Considérant que la situation des partis qui divisent la Caroline du Sud demande qu'un appel soit fait au patriotisme des bons citoyens;

2°. Considérant que la connaissance que nous avons que plusieurs de nos compatriotes, soit par l'ignorance du langage ou le peu d'attention qu'ils ont donnée à l'expression des termes dans la teneur du serment qu'ils ont prêté pour être admis au rang de citoyen des Etats-Unis, ne connaissent pas toute l'étendue des devoirs qu'ils se sont imposés.

3°. Considérant que le venin de la discorde qui a été si malheureusement répandu dans notre ville depuis quelque tems, en a entraîné plusieurs dans la fausse route et dans des démarches dont nous voudrions les faire se repentir.

4°. Considérant que les meilleurs avis que nous puissions prendre et les meilleurs conseils que nous puissions suivre sont ceux des descendans de Français qui possèdent naturellement l'expérience et les connaissances que nous cherchons et qui nous manquent aujourd'hui. Il est résolu :

1. Que nous adhérons dans toute leur plénitude aux principes de l'Union et que nous y serons toujours fidèles et que nous supporterons de tous nos efforts la constitution et les lois du *congrès* des Etats-Unis, que dans notre serment prêté pour être admis comme citoyens de cette république, nous avons juré de maintenir. Et que dans *toute l'étendue* de notre opinion cette adhésion est le seul moyen de nous constituer une nation respectable et un peuple indépendant.

2. Qu'un salon appelé le salon de la Concorde sera ouvert dans un lieu central, pour que les Français qui auront des informations à prendre puissent se les procurer sans délai.

3. Que tous les comités seront composés de Français et descendans de Français.

[4.] Qu'un comité de sept membres sera choisi pour ... les réglemens du salon, en organiser les réu[nions] ... bien que pour choisir le lieu des séances. ... autre comité de onze membres sera aussi ... de des renseignemens sur les hom... ... maintenant citoyens des Etats-... abandonnés de conseils et d'amis, ... dans le cas d'être pervertis. ... membre sera également ... Lafayette, et lui faire ... dans laquelle se ... le gouverne[ment] ... nommés par le ...

B. F. HUNT ... l'assem... ... furent ... cause ...

dans sa lettre à ses constituants, prouve ... le journal de cet après midi, nous reconnaissons avec orgueil et plaisir dans ce descendant de Français, digne de ses ancêtres, l'indépendance d'un représentant juste et intact, et le caractère du patriote irréprochable.

Sur motion de M. PETIGRU:

Résolu que les transactions de l'assemblée soient publiées en Français et en Anglais dans les papiers publics de cette ville, dévoués au parti de l'Union.

Sur motion de M. TALVANDE:

Résolu que les remercîmens de l'assemblée soient rendus au président et au secrétaire pour leurs services dans cette honorable occasion.

L'assemblée s'est ajournée (*sine die*).

J. R. POINSETT, président.
G. GUYNEMER, secrétaire.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

COMPIEGNE, 8 août.

Dès la pointe du jour, des deux côtés de l'Oise, dans Compiègne et dans toutes les communes de l'arrondissement, le tambour éveillait la garde-nationale. L'arrondissement de Senlis faisait les mêmes dispositions, et, sous le plus beau soleil dont nous ayons joui depuis plusieurs mois, les gardes nationaux arrivaient en voitures, en carioles, en chars-à-bancs, à cheval, à pied, tous gais, empressés et coquets dans leurs équipemens. Bientôt les sons de marches diverses, et des retentissemens inégaux annoncèrent l'entrée des gardes rurales, qui venaient par toutes les issue de la ville : on se hâtait, on se félicitait ; la place de l'Hôtel de Ville était le centre commun.

Pendant ce temps, la garde nationale de Compiègne accourait aussi à ce rendez vous.

L'heure indiquée pour le commencement de la grande revue sonna ; la garnison et les gardes nationales, l'une dirigée par le général Merlin, les autres par M. le sous prétet de Compiègne et le corps municipal de la ville, se rendirent au champ de manœuvres, en passant devant le château, et en suivant la lisière de la forêt.

Les arbres de l'avenue portaient des étiquettes indiquant le nom des diverses communes, et la place que la garde nationale de chacune d'elles devait occuper. Puis, lorsque la garnison eut pris ses lignes, le 11e. régiment d'infanterie légère se plaça sur un front parallèle à la forêt, à l'autre extrémité du champ ; les régimens de carabiniers et de cuirassiers se rangèrent perpendiculairement à cette ligne ; l'artillerie, un peu en arrière, forma l'extrême gauche du corps de bataille d'infanterie. La garde nationale arriva; elle fut reçue par M. le lieutenant colonel du 11e. régiment, remplissant les fonctions de commandant de place. Il disposa cette troupe en angle droit, et lui fit occuper les deux autres côtés du vaste carré du champ des manœuvres.

La foule avait envahi les contre allées de la forêt ; quelques équipages élégans se faisaient remarquer.

C'était un magnifique spectacle que ces cinq mille hommes ainsi disposés, au milieu d'une plaine étendue, couverte de moissons diverses, avec la ligne de l'Oise, le demi-cercle de la forêt, un horison de belles collines, et les clochers de Compiègne, élevant leurs sommets d'architecture à la fois gothique, flamande et bourguignonne. Du côté des soldats de ligne, on admirait un ordre, une tenue, une régularité et une précision étonnantes ; les armes étincelaient au loin : la garde nationale, avec ses uniformes variés et singuliers, ses bannières multipliées et rapprochées, le nombre de ses officiers, ses rangs appauvris par la saison des récoltes, qui retiennent la population agricole, et la bizarrerie même de ses blouses, de ses habits sans mode uniforme, présentait l'aspect le plus pittoresque. On aurait pu y voir une convocation de clans, car les blouses gauloises rappellent les costumes d'Ecosse; mais on y retrouvait aussi un souvenir des grandes fêtes civiques, de cette fédération d'un peuple libre, dont les annales n'étaient point encore ensanglantées.

Les salves d'artillerie et les roulemens du tambour sur toute la ligne ont annoncé l'arrivéa des deux rois.

Louis-Philippe, parvenu au premier front de la garde nationale, a présenté cette milice citoyenne au roi des Belges ; ensuite, tous deux, suivis d'un nombreux état-major, des ducs d'Orléans et de Nemours, ont parcouru les lignes. Revenus au point de leur départ, ils ont vu défiler devant eux toutes les troupes.

L'artillerie et la cavalerie ont défilé deux fois, au trot et au galop. Cette dernière manœuvre a excité des cris d'admiration. Les deux régimens de cavalerie sont montés avec luxe, bien instruits, zelés et pourvus d'hommes de belle stature. Le luxe et l'éclat des uniformes achevaient de compléter ce bel aspect, qui semblait flamboyer au milieu de nuages de poussière.

La grande calèche royale contenant la reine, la sœur du Roi, les jeunes princesses et les ducs de Joinville et d'Aumale, l'un en uniforme de garde national, l'autre avec celui de l'infanterie légère.

Plusieurs autres calèches renfermaient la suite des deux cours ; M. Girod (de l'Ain) s'y trouvait en costume de ministre.

Un détachement de garde nationale à cheval de Paris et de quelques communes voisines, accompagnait la première calèche des dames. Ces gardes nationaux se sont rendus à Compiègne, comme particuliers ; ils avaient pensé que les gardes nationales de Rouen, du Havre, de Versailles, de la banlieue de Paris, étant fréquemment venues se mêler aux événemens de la capitale, il pouvait leur être permis de venir ici. Le maréchal, commandant la garde nationale de Paris, avait approuvé ce projet. Mais M. le ministre de l'intérieur l'a blamé et s'y est opposé. Le Roi, disait-on, avait témoigné son mécontentement de cet obstacle apporté à la manifestation d'un zèle dont il avait su gré à ceux qui se préparaient au voyage de Compiègne.

Le soir, il y a eu au château grand couvert de plus de cent personnes ; le public a pu circuler autour de la table royale ; pendant un instant on a eu à craindre quelqu'encombrement.

La table, dressée dans la galerie de Diane, était couverte du beau surtout que la ville de Paris a donné au duc d'Angoulême. Après le repas, le roi des Belges a, dit-on, offert son portrait à sa future épouse ; le médaillon est très richement entouré de diamans.

Parmi les personnes récemment arrivées à la cour, on cite MM. Barthe, Sebastiani, Dupin aîné et le maréchal Gérard.

COMPIEGNE, 9 août.

De grandes manœuvres ont eu lieu, à la pointe du jour : le roi des Belges n'y assistait pas ; elles ont été dirigées par les ducs d'Orléans et de Nemours. Le prince royal a pris le commandant du 11e. régiment d'infanterie légère. Vous ne pouvez imaginer avec quelle précision ces troupes ont exécuté les mouvemens les plus difficiles et les plus imprévus. Le duc de Nemours s'était mis à la tête d'un bataillon. Les manœuvres les plus compliquées ont été faites au pas accéléré, et les carrés ont été formés avec un ensemble et une rapidité telle, que les régimens de cavalerie, chargeant à cent pas de distance, ont trouvé toutes les issues fermées et hérissées de baïonnettes.

Les grandes manœuvres ont été terminées à onze heures. Je profiterai de cette occasion pour relever une erreur de l'une de mes dernières lettres. Le 11e régiment d'infanterie légère, qui est aujourd'hui désigné pour faire prochainement partie de la garnison de Paris, est ici, composé de 1,600 hommes, mais il a un 3e. bataillon à Saint-Quentin; sa force totale est de 3,000 hommes. Ce n'est pas la 8e. batterie du 2e. régiment d'artillerie qui est à Compiègne : c'est la 2e. batterie du 8e. régiment d'artillerie.

Point de nouvelles de la cour ; le mystère et le secret règnent partout. On se ferait difficilement une idée du mécontentement de ceux que l'annonce des fêtes a attirés ici ; la garde nationale de Senlis a quitté Compiègne, de fort mauvaise humeur ; on s'attendait à quelque pompe extérieure, ou du moins à un facile accès du château ; mais des consignes sévères sont rigoureusement observées ; elles ne permettent pas de pénétrer dans le palais ; au dehors il n'y a aucune manifestation.

Le mât de cocagne, le spectacle gratis, les orchestres et danses ont été froidement accueillis ; la ville a été pauvrement illuminée.

Dans la journée, M. le grand référendaire de la chambre des pairs, officier de l'état civil des princes du sang, a dressé l'acte de mariage.

A neuf heures, la bénédiction nuptiale a eu lieu dans la chapelle du château ; quelques tentures sans ..., des lustres, des prie-dieu et des chaises, en formaient tout l'ornement. La chapelle est d'ordre ionique, simplement ornée et étroite ; elle ne pouvait contenir que la famille royale et quelques personnes des deux suites.

M. Gaillard, évêque de Meaux, a officié ; il était assisté de ses vicaires généraux. La cérémonie a duré dix minutes environ : on a récité les prières du rituel romain ; on a échangé les anneaux, et l'officiant a prononcé un discours très bref, dans lequel, autant que nous avons pu l'entendre, il a témoigné le regret que des circonstances particulières ne permissent pas à cette union de s'accomplir complètement sous les auspices de l'église catholique, entourée de tout son appareil religieux, et au chef-lieu diocésain.

La jeune reine portait une robe de *Malines* : c'est un présent des manufactures belges, que l'on a fait préparer et disposer à la hâte par d'habiles couturières de Paris ; l'étoffe n'est arrivée qu'hier.

On travaille avec activité à construire un théâtre dans le jeu de paume, aujourd'hui, à bien le dire, les gens de la ville ont été d'un appareil mesquin ; et en pensant à l'espoir qu'avait conçu Compiègne pour cette célébration, il y a eu quelques témoignages de regrets et de désappointement. *Constitutionnel.*

—A Hanovre la chambre des députés a délibéré le 24 pour la deuxième fois sur la communication ministérielle concernant les fameux décrets de la diète et la motion du docteur Christiani à cet égard. Après trois heures de débats, la chambre a persisté dans la résolution prise la veille, de charger une commission de l'examen de ces décrets, surtout pour voir s'ils sont d'accord ou non avec le système fédéral.

—La *Gazette d'état de Prusse* publie la réponse du gouvernement aux diverses demandes exposées par les états de la province de Posen dans la dernière session. Ces états avaient demandé, entre autres choses, que la langue polonaise fût enseignée et demeurât dominante dans les anciens districts détachés de la Pologne. Le roi déclare ne pouvoir accéder à cette demande. Le roi refuse également la publicité des séances des états provinciaux.

PARIS, 4 août.

Esprit des journaux étrangers.

Les journaux conviennent qu'il y a de la confusion dans les nouvelles de Portugal ; le *Courier* en met même tout en voulant débrouiller les nouvelles qui arrivent.

Le *Morning-Chronicle* rappelle aux Allemands le proverbe, *aide toi et le ciel t'aidra*. Ce journal pense que les despotes lancés dans la carrière de l'arbitraire ne pourront pas s'arrêter là, et qu'il faudra nécessairement qu'ils frappent de nouveaux coups pour mieux assurer l'effet des premiers.

Le *John Bull*, journal tory, conclut de la vivacité avec aquelle le *Times* insiste sur des mesures de vigueur contre la Hollande, que l'affaire de la Belgique sera fatale au ministère de lord Grey.

Le *Journal de Pétersbourg* s'efforce de prouver aux Russes, à qui on ne laisse pas lire d'autres journaux, que les Polonais s'entretuent en France, et que le peuple français les déteste. Ainsi le gouvernement russe, non content de leur exil, les poursuit encore de ses calomnies à l'étranger.

Cependant la *Gazette d'Augsbourg* contient quelques détails horribles sur le système barbare de *dépeuplement* que les Russes pratiquent en Pologne; système infernal, s'il est tel qu'on le représente dans cette gazette, et qui soulèverait toute l'humanité contre les barbares qui oseraient se livrer à un pareil raffinement de cruauté.

Le despotisme de la diète germanique réveille les peuples voisins de l'Allemagne. En Suisse on sent les coups de près. *L'Helvétie* engage ses concitoyens à se tenir sur la défensive. (*Le Temps.*)

ASSASSINATS DU PONT D'ARCOLE.

PARIS, 3 août.

De nouveaux détails nous arrivent chaque jour sur l'horrible nuit du 28 au 29 juillet. Le jeune homme dont nous avons parlé ce matin comme ayant été sauvé par un sergent de ville se nomme Maximilien Husson ; il demeure chez M. Gelain, passage Basfour, rue Saint Denis.

Ce jeune homme avait reçu un coup d'épée qui lui avait fait une blessure grave à la tête. Il perdit connaissance d'abord, et en se relevant il vit à côté de lui plusieurs de ses camarades étendus morts ou blessés. Il réussit pour ant à se relever et il se traînait avec peine lorsque le sergent de ville courut à lui avec émotion, jeta son épée dans la Seine en s'écriant : C'en est assez ! je ne veux plus *assassiner* mes semblables. Il offrit au blessé de le conduire à l'Hôtel Dieu, mais celui ci ayant refusé, il lui indiqua un pharmacien et lui dit : *Sauvez vous, car si les autres vous voyaient il vous achèveraient.*

Les détails que nous avons donnés sont précis. M. le préfet de police fermera t-il les yeux sur de tels attentats ? (*Tribune.*)

Au rédacteur de la Tribune.

PARIS, 30 juillet.

Revenant de la rue Saint-Antoine, je passais sur le pont d'Arcole, à onze heures et demie, le 29, pour me rendre chez moi, lorsque arrivé vers le milieu du pont, je vis une dizaine de jeunes gens revenir à la hâte ; et n'apercevant rien qui pût m'inspirer la crainte d'un danger, je poursuivis mon chemin ; mais étant à peine à dix pas au delà de l'arcade, je fus assailli par six sergens de ville, qui m'assénèrent plusieurs coups de leur épée tranchante sur la tête et sur la cuisse droite. Je voulus leur faire remarquer que nul motif ne pouvait justifier cette conduite; mais ils ne m'abandonnèrent que lorsque, couvert de sang, ils me crurent dans une position à ne pouvoir rien redouter de moi. J'eus la force de me rendre jusqu'à la maison n. 11 du quai de la Cité, dont le portier, qui me secourut, pourrait certifier la vérité de mes allégations. Je ferai observer que j'étais seul sur le pont quand on m'a frappé, qu'on ne m'a point arrêté, et que mes blessures me forcent à garder le lit. GUÉRARD,

Limonadier, carrefour de l'Odeon, n. 2.

PARIS, le 29 juillet 1832.

Permettez-moi de recourir à votre journal pour faire connaître au public des actes révoltans dont un de mes amis, M. Perrotte, bijoutier, que je viens de voir à l'instant à l'Hôtel Dieu, a été la victime.

Hier 28, à 11 heures du soir, M. Perrotte sortait du café Désiré, près la Halle au Blé, et s'en retournait paisiblement chez lui, lorsque, arrivé sur le pont d'Arcole, il s'est trouvé inopinément en butte aux brutalités des sergens de ville. Il se trouvait, il est vrai, à quelque distance de plusieurs jeunes gens qui, suivant la même route, chantaient *la Marseillaise* ; mais il en était assez éloigné pour que les sergens de ville qui étaient en embuscade pussent s'apercevoir qu'il ne faisait point partie des chanteurs ; malgré cela, les sergens de ville, en grand nombre, se sont rués sur lui et lui ont porté quatre coups de sabre sur la tête, et un cinquième qu'il a paré de la main. Il est alors tombé sans connaissance. Dans cet état, on l'aura cru mort, car on l'a laissé gisant dans son sang. Enfin il ne sait combien de temps après il a repris connaissance et s'est traîné comme il a pu jusque chez lui, rue du Milieu des Ursins, n. 5, hôtel du pont d'Arcole, d'où il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, salle Sainte-Marthe, n. 15.

Mon ami a ajouté, dans le récit qu'il m'a fait de ce hideux événement, qu'au moment où il est sorti de sa léthargi, il a aperçu sur le pont d'Arcole plusieurs personnes frappés comme lui et étendues sans mouvement ; il ne sait ce qu'elles sont devenues.

Charles GLATZ,
Rue de la Calandre, n. 34.

Monsieur,

Je me trouvais à la fontaine des Innocens, dans la journée du 28, vers les onze heures du soir. On se borna à chanter *la Parisienne* et *la Marseillaise*. Nous étions environ deux cents. Nous allâmes, une *soixantaine* seulement, visiter les tombeaux du Louvre. On chanta encore *la Marseillaise* et *la Parisienne* ; aucun cri ne fut encore proferé. Deux patrouilles de ligne passèrent pendant ce temps, nous criâmes *vive la ligne !* et les soldats nous répondirent : *Bien, mes enfans, ne faites pas plus de bruit que cela.* On parla alors d'aller au pont d'Arcole : quelques-uns voulaient aller au Champ-de-Mars. Le rassemblement né se composait plus que d'une trentaine de personnes, je suivais de loin.

Quand nous fûmes rendus sur le pont, nous chantâmes encore quelques couplets de *la Marseillaise* et de *la Parisienne*. Nous allions sortir par le bout du pont qui donne dans la cité, mais nous fûmes refoulés par une soixantaine de sergens de ville, qui nous forcèrent de fuir de l'autre côté. Arrivés à l'autre bout du pont, vers la place de Grève, nous rencontrâmes une soixantaine de gardes municipaux, qui nous poursuivirent. Alors nous nous jetâmes éperdus de l'autre côté. C'est en cet instant que les sergens de ville tombèrent sur nous à coups d'épée.

Une femme qui avait chanté *la Marseillaise* (car les autres se bornaient à répéter en chœur) tomba la première sous leurs coups, en criant *à l'assassin* ! Deux ou trois sergens de ville se jetèrent sur moi, m'assénèrent plusieurs coups de pommeau d'épée, et je tombai à côté de cette femme. M'étant relevé à grand peine, je passai par-dessus la balustrade du pont, et m'y tins caché pendant une heure et demie. J'entendis bien tomber quelque chose dans l'eau ; mais les cris qu'on poussait et la peur m'empêchèrent de rien distinguer. Ce ne fut qu'à une heure et demie que j'osai sortir de ma cachette, et me rendre chez moi, rue de Vannes, No. 1.

J'ai l'honneur, etc.

PARIS, le 2 août 1832. LÉPINE.

Monsieur,

Je faisais partie du rassemblement qui se trouvait au pont d'Arcole ; je me rendais chez moi, rue Traversine, no. 11. Je reçus d'abord sur le bras un coup de bâton que portait un officier de paix ; il m'en est resté une forte contusion ; puis deux blessures de deux coups d'épée sur le côté gauche de la tête, mon oreille en a été profondément entaillée. Je me suis aperçu qu'on en battait d'autres ; mais j'étais trop occupé de me sauver pour m'arrêter. Cependant, en sortant du pont, j'ai relevé un jeune homme baigné dans son sang ; il avait reçu trois coups d'épée dans le bras. Je le conduisis jusqu'à l'Hôtel Dieu, et je l'ai remis à un bourgeois et à une dame qui en conduisaient déjà un avec eux. Je me rendis chez mon bourgeois, M. Dulleret, taillandier, rue de la Mortellerie, no. 28, pour me faire panser.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Cincinnati, Taylor, New-York, Barstow & Adams.
Goël. Tampico, Palona, Tampico, J D...

ARRIVÉS.

Brick Tres Amigos, Victorine, Havane.
Brick Clement, Martinez, Havane.
Brick Dionisio, Abeija, Havane.
Goël. Nancy, Nidleman, New-York.
Goël. Eliza Thomas, Delarue, Tampico.
Goël. Montanesa, Morillo, Havane.
Goël. Emperor, Cornier, Tampico.
Goël. Josefa, Duranco, Campèche.
Goël. Webree, Arnaux, Vera Cruz.

POUR VICKSBURG,
Grand-Gulf, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

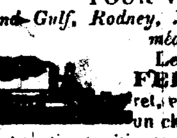

Le bateau à vapeur bien connu FELICIANA, capitaine Burret, est maintenant prêt à recevoir un chargement, en face de la douane, et partira positivement vendredi, 12 du courant, à 4 heures, P. M. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
FOSTER & HUTTON,
6 oct Rue du Canal, No 77.

POUR VERA CRUZ.

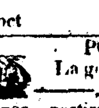

La goëlette WM. A. TURNER, capt. ———, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à [9 oct—3] SIMON CUCULLU.

POUR TAMPICO.

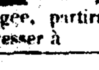

La goëlette EXPRESS, capitaine J. J. Nartigue, partira positivement quatre jours après l'arrivée de la goëlette *Emperor*. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Nartigue, ou aux soussignés.
SIMON CUCULLU.
9 oct—6 J. DUFOUR & DESBOIS.

POUR NEW-YORK.

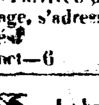

Le brick paquebot SWAN, capit. SNELL, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à SAML. P. MORGAN & CO.
6 oct rue du Camp, No. 43.

SERRURES françaises, a vendre par
11 oct J. MAGER.

VIN de Marseilles, Eilzee baux, qualité superieure, à vendre par
11 oct J. MAGER.

CAFE, superieure qualité, à vendre par
11 oct J. MAGER.

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

Les membres de la compagnie se réuniront dimanche prochain, à 11 heures du matin, en la salle de M. John Davis, afin de procéder à la nomination d'un capitaine. L'élection aura lieu de midi à 1 heure.
PAUL BERTUS,
11 oct lieut.-commandant.

$20 DE RECOMPENSE.

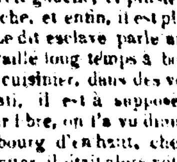

Seront payées à celui qui ramènera au soussigné, ou logera dans la geole de cette ville, son griffe américain, nommé ISAAC alias THOMAS JONES : il est âgé d'environ 33 ans, sa taille est d'environ 5 pieds 8 pouces, sa figure est ovale, et son teint un peu jaune, il a de petits favoris, il a une coupure sur le sourcil gauche, et plusieurs autres sur le gras du bras gauche, et enfin, il est plutôt maigre que gras.

Le dit esclave parle anglais et un peu français; il a travaillé long temps à bord des bateaux-à-vapeur comme cuisinier, dans des voyages de Louisville et Cincinati, il est à supposer qu'il voudra se faire passer pour libre, on l'a vu dimanche dernier, au marché du faubourg d'en haut, cherchant probablement à s'embarquer, il était alors vêtu en marin, et il était chaussé.

Les capitaines de navires et de bateaux à-vapeur, sont prevenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

11 oct—6 H. J. DOMINGON.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

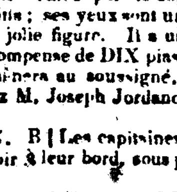

Est parti marron de chez le soussigné, avant-hier matin, un jeune nègre nommé GEORGES, âgé de 13 à 14 ans, créole de la Virginie, parlant anglais et français. Il a presque tous les cheveux rouges, étant brûlés par le soleil, un petit doigt du pied de moins ; ses yeux sont un peu saillants, et il a une assez jolie figure. Il a un air craintif en parlant. Une récompense de DIX piastres sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou le conduira à la geole, ou chez M. Joseph Jordano, rue Dumaine, No. 50.
ETIENNE DOULÉ.

N. B. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. 11 oct —12,3ps.

RÉCEMMENT reçu et à vendre par les soussignés, un traité complet de l'anatomie de l'homme, comprenant la médecine opérative, par le docteur Bourgery, avec planches lythographiées par N. H. Jacob.

Cet ouvrage est publié par livraisons, par mois, et est déjà très avancé. E. JOHNS & CO.
10 oct Rue de Chartres, No. 113.

A VENDRE OU A LOUER.

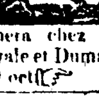

Une jolie maison neuve, située dans la rue Victoire, entre les rues du Port et St. Ferdinand, occupée dans ce moment par madame Jules Le Blanc. S'adresser à
9 oct. THEODORE NICOLET.

PERDUE OU VOLÉE,

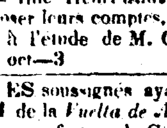

Le 2 de ce mois, une jeune petite CHIENNE blanche, à poils ras, ayant une légère tâche jaune sur le dos et la queue tordue. Celui qui la ramènera chez M. P. R. Delamourlière, encoignure Royale et Dumaine, recevra une récompense honnête.
9 oct ☞

AVIS.—Les créanciers de la succession de Catherine Henri *alias* Pomet, f. c. l. sont engagés à déposer leurs comptes, dans le plus bref délai possible, à l'étude de M. Octave de Armas, notaire.
9 oct—3

LES soussignés ayant acheté une quantité de tabac de la *Vuelta de Abajo*, préviennent le public que leur manufacture de Cigarres, rue Chartres, entre St. Louis et Toulouse, No. 144, sera toujours abondamment pourvue de Cigarres de cette qualité. Ils sont toujours à même de satisfaire aux demandes qui peuvent leur être faites, en cigarres mêlés, à des prix modérés. [9 oct—6] DENIS BEDOUT & CO.

LE public est prévenu que la société de commerce qui existait sous la raison de *J. & A. Jonau*, est dissoute de consentement mutuel depuis le 30 septembre dernier.

Le sieur A. Jonau reste seul chargé de la liquidation de la dite société. 9 oct—3

A. JONAU prévient le public et les personnes avec qui il est en relation d'affaires, qu'il continuera le même genre d'affaires à son magasin, encoignure des rues du Canal et Bourbon. 9 oct—3

AVIS.—Les soussignés, exécuteurs testamentaires de *F. Léandre Encoste*, décédé, invitent toutes les personnes qui ont des réclamations contre sa succession, à les présenter pour les régler ; et celles qui lui doivent, à payer sans délai. F. DUTILLET,
9 oct—4 L. A. GARIDEL.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
F. PERRET,
6 oct rue Toulouse, No. 59.

A LOUER.—Une jeune nourrice, garantie très saine, ayant perdu son enfant et étant à son premier lait. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 oct

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

LES souscripteurs à cette partie du fonds capital de cette institution, qui doit être garantie par des propriétés situées dans la ville et les faubourgs, sont invités à se présenter à la Banque, pour prendre connaissance des estimations qui ont été faites de leurs propriétés et pour désigner celles qu'ils veulent hypothéquer en faveur de la Banque, pour sûreté des actions qui leur sont dévolues à la répartition provisoire qui a été faite. Par ordre de la Direction,
9 oct J. B. PERAULT, Caissier.

BANQUE DE CITÉ,
Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1832.

LES actionnaires de cette institution, sont prévenus que, d'après une résolution du bureau des directeurs, en date du 14 avril dernier, un terme de vingt piastres par action devra être payé le 5 novembre prochain, et que, conformé ent à la seconde section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes présents pour le paiement des actions, perdront toutes les ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu, aujourd'hui, à midi, à la Bourse, un nègre américain, nommé ISAAC, depuis six ans dans le pays, âgé de 22 ans ; il est bûcheron et palfrenier, et un peu marin, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions ; 4 et 6 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de W. Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11 oct—1.

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour du 1er. district judiciaire, j'exposerai en vente, samedi, 17 novembre, à midi, à la bourse encoignure des rues St. Louis et Chartres, les esclaves suivants, abandonnés par Simon Marchand à ses créanciers, savoir : Rosine, mulatresse de 28 ans, avec son enfant : John, bon conducteur de dray, âgé de 40 ans ; Dick, do. 25 ans ; Dick, do. 35 ans ; Nancy, cuisinière et blanchisseuse, 40 ans ; Lety, do. 28 ans.

Conditions—Un tiers comptant ; un tiers à trois mois ; et un tiers à six mois : le dernier paiement en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire. 11 oct.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 20 de ce mois, il sera vendu à midi, à la Bourse, un superbe terrain situé au faubourg Lafayette, No. 7, de l'ilet No. 100, ayant 60 pieds de face de profondeur, mesure franchise ; avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions à la vente. 11 oct.

PAR T. MOSSY.

LUNDI 15 du courant, il sera vendu à la bourse de Hewlett, à midi précis, un nègre nommé THOM, âgé de 30 ans, depuis 18 mois dans le pays, domestique de magasin, garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'il est attaqué d'un rhumatisme qui l'incommode quelquefois et le fait boiter. Payable moitié comptant et moitié à 12 mois. 11 oct.

PAR T. MOSSY.

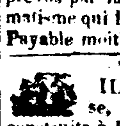

IL sera vendu, le 18 de ce mois, à la Bourse, à midi, la goëlette américaine SARAH, construite à Brogford en 1829, et du port de 102 tonneaux, d'après registre ; avec sa mâture, ses vergues, voiles, cables, ancres et autres manœuvres, dont on pourra prendre connaissance, le tout à moitié usé. La goëlette est mouillée de l'autre bord du fleuve, face à l'église. Conditions ; 4 et 6 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, 10 oct—4.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 11 octobre, à midi, il sera vendu à la bourse, deux esclaves de prix, savoir: LORENZO, âgé de 20 ans, excellent nègre de champ, depuis 13 ans dans le pays; il est robuste et bien portant, et est pleinement garanti, à l'exception d'avoir été une fois marron; RANDALL, âgé de 14 ans, depuis 4 ans dans le pays, intelligent, actif, fort et bien portant; il s'est absenté quelques jours, mais du reste il est pleinement garanti.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 oct.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 11 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans les magasins de MM. A. & Z. Cavelier, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, 38 barriques vin rouge de Montferrant; 36 demi-barriques vin blanc de Graves; 7 do. muscat de Frontignan. Les conditions seront annoncées à la vente. 9 oct

PAR JACOB LEVY.

VENDREDI, 12 du courant, à midi, il sera vendu au magasin d'encan, rue St. Louis, No. 20, 10 paniers et boucauts faïence, consistant en plats, assiettes, saucières, &c.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 9 oct

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu jeudi 11 octobre prochain, à midi, à la Bourse, par ordre de M. Harvey B. Shields, syndic des créanciers de George F. Hagan, les esclaves suivans, formant une famille de prix, savoir : la mère, Betsey, âgée de 26 ans, cuisinière, blanchisseuse et servante, depuis 3 ans dans le pays, avec ses enfans, Alfred de 6 ans, et Washington de 6 mois. On les vendra d'après les titres que pouvait avoir sur eux le dit Hagan. Conditions, six mois en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
11 sept.

François Briault,

FABRICANT DE COUTELLERIES. ET FAISANT LES REPASSAGES.

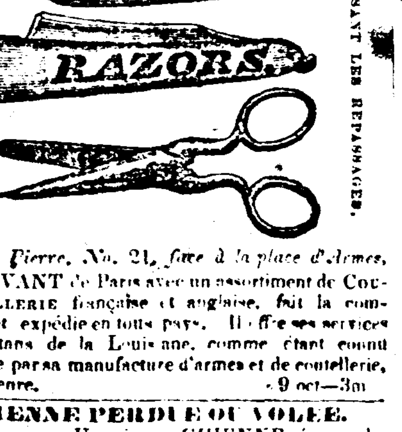

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes.

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de COUTELLERIE française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de coutellerie, en tout genre. 9 oct—3m

CHIENNE PERDUE OU VOLÉE.

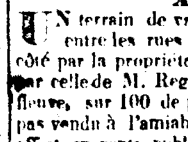

Une jeune CHIENNE épagneule, brun cendré, tâches couleur marron et tête de même couleur, queue et oreille longues, ayant un colier au cou, marqué P. Prada, dont les lettres sont àpeine lisibles.

Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui le conduira au soussigné.
6 oct—☞ P. PRADA.

A VENDRE.

UN terrain de valeur situé au faubourg Daunoy, entre les rues Denghien et du port, borné d'un côté par la propriété de M. Pilié voyé, et de l'autre par celle de M. Reggio, il mesure 60 pieds de face au fleuve, sur 100 de profondeur, si le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 1er. décembre, il sera offert en vente publique, à l'encan, pour les conditions, s'adresser sur les lieux à Mde. veuve Merieult.
6 oct—26.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS.—District de l'est de la Louisiane.—*Les Etats-Unis contre 241 caisses et paquets de cigares.*—Amirauté No. 3218.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Cour de District des Etats-Unis, pour le district mentionné, j'exposerai en vente publique samedi 20 octobre, au bureau du Marshal des Etats Unis, à quatre heures de l'après midi, 241 caisses et paquets, consistant en caisses entières, demi caisses, quarts de caisse, dixième de caisse, et paquets de cigarres, et 12 damejannes de rum. Conditions—comptant.

L. C. BACON,
6 oct—13 dep. marshal des Etats Unis.

UNE Demoiselle arrivée depuis huit mois d'Europe désirerait trouver une place, en ville ou à la campagne de femme de charge ou de chambre. S'adresser au Bureau de cette feuille. 22 sep—☞

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA maison du soussigné a été enfoncée samedi soir, 27 du courant, par quelque personne, ou personnes, qui lui ont pris une montre patentée en argent, marquée audedans, *New York Eber Witney—No. 509* : il y avait attaché à cette montre, un ruban du sûreté en soie rouge, de plus ; une paire de pentalon noire, et un porte feuille dans lequel se trouvait un billet tiré par le soussigné, à l'ordre de Mr. P. G. Bertrand de la somme de $155 et endossé par Mr. Charles Lesseps, lequel a été payé en banque depuis le 17 août dernier; un billet à l'ordre de Mr. Woolfolk, endossé par Messrs. Reynolds, Byrne & Co, de la somme de $100, et payé en banque le 13 septembre dernier; deux billets sur Mr. C. G. Meilleur, dont on ne se rappelle pas le montant; un billet sur Mr. J. E. Dayle, de $20 et divers autres papiers. Aussi une paire de caleçons, et un gilet de soie dans la poche duquel se trouvaient à peu-près six piastres en monnaie, une clef en or, et un canif à trois lames. La somme ci dessus sera payée à celui qui recouvrera ces objets et fera connaître le ou les voleurs, ou une récompense libérale sera donnée pour le recouvrement des objets volés.

N. B. Le public est prévenu de ne pas trafiquer pour ces billets.
2 oct—☞ WILLIAM VANDEGRIFF.

UNE jeune personne parlant & écrivant PA ... ... français et l'Espagnol, désirerait se placer ...